

COMPTE-RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PUSEY

SÉANCE DU 22 JUIN 2017

Délibérations n°01 à 11

Date de convocation : 15/06/2017

Date d'affichage : 23/06/2017

Nombre de conseillers :

en exercice : 18

présents : 13

votants : 18

L'an deux mille dix-sept, le vingt-deux du mois de juin, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 15 juin 2017.

Conseillers présents :

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Andrée GALLECIER, Annick MOUILLET, Christophe DAMPENON, Emmanuel ODRION, Béatrice PAOLIN, Gaëlle DE JÉSUS.

Conseillers absents excusés :

Messieurs Jean-Jacques POLIEN, Philippe BANET, Patrick REYNOUD et Mesdames Marie-Jeanne SAUGET, Myriam CHARPIN-CORDUANT.

Conseillers représentés :

Monsieur Jean-Jacques POLIEN a donné procuration à Monsieur Patrice MANTION.

Monsieur Philippe BANET a donné procuration à Madame Marie-Christine MOINOT.

Monsieur Patrick REYNOUD a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Madame Marie-Jeanne SAUGET a donné procuration à Monsieur Daniel FRANCHI.

Madame Myriam CHARPIN-CORDUANT a donné procuration à Madame Sandra VIENNET.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire au Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 07 Avril 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 07 Avril 2017.

2/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016 : SIED 70 (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par le SIED 70 de son rapport d'activité pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par le SIED 70 de son rapport d'activité pour l'année 2016.

3/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016 : SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE de son rapport d'activité pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE de son rapport d'activité pour l'année 2016.

4/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2016 : GRDF (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par GrDF de son rapport d'activité pour l'année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par GrDF de son rapport d'activité pour l'année 2016.

5/ PERMIS DE CONSTRUIRE 6 LOGEMENTS : ATTRIBUTION NOM DE VOIRIE (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du dépôt de permis de construire par HABITAT 70 de 6 logements individuels au lieudit « Le Chardenet » à Pusey.

Par courrier en date du 17 Mai 2017, le Directeur Général de HABITAT 70 sollicite le Conseil Municipal de Pusey pour l'attribution du nom de la voirie destinée à défructer ces 6 logements.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE le nom à la voirie destinée à défructer les 6 logements individuels au lieudit « Le Chardenet » à Pusey, dans le cadre du permis de construire déposé par HABITAT 70 sous le numéro PC07042817C0006, comme suit :

« Rue de la Roselière ».

6/ GRATUITÉ SCOLAIRE 2017-2018 (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey participe à la gratuité scolaire pour les enfants de Pusey scolarisés de la sixième jusqu'à 16 ans dès leur entrée au Collège.

Monsieur le Maire propose de renouveler cette opération.

Monsieur Patrice MANTION ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

RENOUVELLE la gratuité scolaire pour les enfants de Pusey pour la rentrée 2017-2018 ;

DECIDE de délivrer un bon d'achat par enfant scolarisé de la sixième jusqu'à 16 ans ;

FIXE à 22 euros le montant du bon d'achat ;

DESIGNE trois commerçants chez qui les bons d'achat au titre de la gratuité scolaire 2017-2018 seront utilisables :

- L'Habillement du Professionnel, « Le Rialto », rue des Bains à Vesoul ;
- Centre E. Leclerc Zone Oasis à Pusey ;
- Burologia Zone Technologia à Vesoul.

7/ RENTRÉE SCOLAIRE 2017-2018 : FACTURATION DES FRAIS DE SCOLARISATION (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey fait partie du R.P.I. de Pusey-Charmoille-Pusy et Épenoux et qu'à ce titre, les 3 communes mettent en commun les moyens pour accueillir leurs enfants pour les classes de maternelles et primaires. Des conventions déterminent les modalités de répartitions financières entre les 3 communes.

De plus, au sien de la C.A.V., il a été entendu que les communes membres ne facturent aucun frais de scolarisation entre elles en cas de scolarisation hors commune de domicile.

Néanmoins, si la capacité d'accueil le permet et que les conditions réglementaires sont réunies, la commune de Pusey peut recevoir des enfants hors R.P.I et hors C.A.V. et facturer les frais de fonctionnement liés à la scolarisation des enfants entrant en maternelle ou en primaire. Cette facturation est à établir à la commune de résidence ou aux représentants légaux de l'enfant conformément aux dispositions légales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE au titre des frais de fonctionnement de scolarisation des enfants hors R.P.I. et hors C.A.V. pour l'année scolaire 2017-2018 à :

- 1 350,00 € pour un enfant scolarisé en classe maternelle ;
- 800,00 € pour un enfant scolarisé en classe primaire.

8/ ÉCOLE DE MUSIQUE : BAIL DE LOCATION (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°12 du 10 Juin 2016, le Conseil Municipal de Pusey avait autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de location à titre précaire d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} Septembre 2016, avec les gérants de l' « École de Musique » et ce, pour un loyer mensuel de 240,00 € (hors charges).

L'échéance du bail étant proche, le Conseil Municipal de Pusey est amené à se prononcer sur la suite à donner sur ce bail.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer une convention de location à titre précaire d'une durée d'un an, à compter du 1^{er} Septembre 2017, avec les gérants de l' « École de Musique » et ce, pour un loyer mensuel de 240,00 € (hors charges).

9/ SUBVENTION 2017 : HAUTE-SAÔNE NATURE ENVIRONNEMENT (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°12 du 07 Avril 2017, le Conseil Municipal de Pusey avait décidé de l'octroi individuel de subventions pour l'année 2017.

Concernant HSNE, la décision était en suspend en raison de son implication ou non dans le cadre de la gestion du jardin pédagogique.

Aujourd'hui, HSNE poursuit son animation avec l'équipe enseignante pour la gestion du jardin pédagogique communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ATTRIBUE à Haute-Saône Nature Environnement une subvention pour l'année 2017 d'un montant de 2 500,00 € (identique à celle versée en 2016).

10/ TRAVAUX DE VOIRIE 2017 : PLAN DE FINANCEMENT (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que délibération n°17 en du 07 Avril 2017, le Conseil Municipal de Pusey avait priorisé les travaux de l'année 2017 et notamment les travaux sur la voirie communale.

Les avant-projets établis par programme de travaux permettaient l'établissement d'estimatifs quantitatifs chiffrés qui se résument comme suit :

- | | |
|--|-----------------|
| - Aménagement de la « Rue des Fougères » : | 122.700,00 € HT |
| - Aménagement de la « Rue du Moulin » : | 85.100,00 € HT |
| - Création d'un trottoir « Rue de Pusy » (RD118) : | 42.000,00 € HT |

Ces programmes de travaux peuvent faire l'objet de subventions auprès du Conseil Départemental de la Haute-Saône au titre de :

- Fiche B1 du guide des aides : « Bordures de trottoirs » ;

En effet, les linéaires de bordures de trottoirs (hors bordures P et CS) par programme sont les suivants :

- | | |
|--|--------------------|
| - Aménagement de la « Rue des Fougères » : | 515 ml de bordures |
| - Aménagement de la « Rue du Moulin » : | 265 ml de bordures |
| - Création d'un trottoir « Rue de Pusy » (RD118) : | 200 ml de bordures |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter au taux maximum les subventions auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Saône dans le cadre des programmes de travaux de voirie 2017 au titre des aides :

- Bordures de trottoirs (Fiche B1).

11/ TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX : ACTUALISATION (Délibération n°11) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la mise en place de la modernisation des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations, à compter du 1^{er} Janvier 2017, a induit des modifications sur les différents cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale, et plus particulièrement pour les agents appartenant à la catégorie C.

Par conséquent, il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune de Pusey à la date du 1^{er} Janvier 2017 afin de prendre en compte les modifications réglementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et les nouvelles dénominations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ADOpte les modifications apportées au tableau des effectifs communaux arrêtées au 1^{er} Janvier 2017 comme suit :

Cadres d'emplois et grades : Ancienne dénomination Jusqu'au 31/12/2016	Cadres d'emplois et grades : Nouvelle dénomination Au 01/01/2017	Nombre d'emplois	Durée hebdomadaire
Filière Administrative			
Agent de catégorie A			
Cadre d'emploi des Attachés			
Attaché	Attaché	1	35 H 00
Agent de catégorie B			
Cadre d'emploi des Rédacteurs			
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} Classe	1	17 H 04
Rédacteur	Rédacteur	1	35 H 00
Filière Technique			
Agent de catégorie C			
Cadre d'emploi des Agents de Maîtrise			
Agent de Maîtrise Principal	Agent de Maîtrise Principal	1	35 H 00
Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	2	35 H 00
Cadre d'emploi des Adjoints Techniques			
Adjoint Technique de 1 ^{ère} Classe	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} Classe	1	35 H 00
Adjoint Technique de 2 ^{ème} Classe	Adjoint Technique	3	35 H 00
		2	33 H 00
Filière Culturelle			
Agent de catégorie C			
Cadre d'emploi des Adjoints du Patrimoine			
Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} Classe	Adjoint du Patrimoine	1	30 H 00
Filière Animation			
Agent de catégorie C			
Cadre d'emploi des Adjoints d'Animation			
Adjoint d'Animation de 1 ^{ère} Classe	Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} Classe	1	35 H 00
Filière Médico-Sociale			
Agent de catégorie C			
Cadre d'emploi des Agents Spécialisés des Écoles Maternelles			
Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} Classe des Écoles Maternelles	Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} Classe des Écoles Maternelles	1	32 H 00

12/ QUESTIONS DIVERSES :

Un tour de table est fait :

- **Intervention de Monsieur le Maire :**

Monsieur le Maire est satisfait du travail fait par l'ensemble du personnel communal.

Oasis III : Après 10 ans de procédure, les travaux débuteront en septembre 2017.

L'entreprise LOCATELLI déménagera aux « Prés Baulères » à Vaivre et Montoille.

Carrefour de la Vaugine : Les travaux de la voie de shunt seront finis pour cet automne.

Remerciements subventions communales 2017 : Les p'tites mains, Afrique 70, UDAF 70.

Tour de France 2017 : Les conseillers municipaux se verront offrir 2 places pour accéder au village de la C.A.V.

Baptême républicain le 1^{er} Juillet 2017 : Madame Marie-Christine MOINOT – assistée de Madame Sandra VIENNET – le célébrera.

- **Intervention de Monsieur Pierre CLERC :**

Le réseau d'éclairage public connaît quelques défaillances : Monsieur CLERC fait des tests afin de trouver les sources des problèmes et y remédier.

- **Intervention de Monsieur Patrice MANTION :**

Course cycliste annulée : Moins de 10 inscrits.

CCPVHS : Monsieur Théo NONOTTE a été sélectionné pour représenter la France dans sa catégorie afin de participer aux Championnats du Monde à Rockhill (USA) du 23 au 31 Juillet 2017. Ce championnat coûte environ 3.500 € à Monsieur Théo NONOTTE.

Le Conseil Municipal conseille de s'adresser à la CAV pour une participation financière, sinon la Commune de Pusey statuera sur un éventuel soutien financier.

- **Intervention de Madame Sandra VIENNET :**

Des visites de convivialité se font tous les 15 jours avec le concours de Madame Amalia POLIEN pour 4 personnes.

- **Intervention de Madame Marie-Christine MOINOT :**

Mise en valeur de l'abribus derrière la Mairie : Un projet de fresque est à l'étude (cf réalisations à Echenoz le Méline).

Le coût est de 3 000 € pour refaire l'abribus. Le Conseil Municipal donne son accord de principe.

Alerte canicule : Il est convenu de refaire une liste des personnes les plus vulnérables et de réunir la commission ad hoc si besoin.

- **Intervention de Monsieur Christophe DAMPENON :**

Bac à verre et giratoire : En bas du lotissement en l' « Echelotte », le stationnement pour aller au bac à verre pose un problème de sécurité à la vue de l'implantation du giratoire. Monsieur CLERC va voir pour déplacer le bac à verre ou faire une zone de stationnement dédiée.

- **Intervention de Monsieur Emmanuel ODRION :**

Circulation lotissement en l' « Echelotte » : Les voies en sens unique sont très circulées et la vitesse est excessive.

Monsieur CLERC va faire installer les gabions comme prévu au droit des voies sans issues. Quant à la vitesse, cette dernière est limitée à 50 km/h.

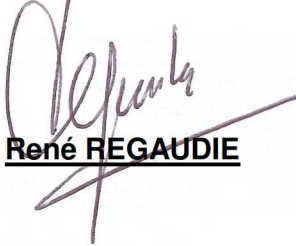
- Intervention de Monsieur Gaston VUILLEMOT :

Le 30 juin 2017 à 13 h40 le jury du Concours Départemental de fleurissement passera à Pusey.
Il est acté de prévenir Monsieur Patrice MANTION pour prendre des photos dans le cadre du
Concours Communal de fleurissement.

Fête Nationale : Feux d'artifices + repas le 13 juillet, animations le 14 juillet organisées par le
Comité des Fêtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 13.

Le Maire,


René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,


Marie-Christine MOINOT